CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E76385** **VALABLE JUSQU'AU** **03/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX
Siret : 499 272 953 00021
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 7158974
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5214714304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5214714304
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : PEIXOTO BENIGNO

204 ZONE ARTISANALE TUQUET 2
40150 ANGRESSE

Téléphone : 05 58 77 17 68 **Fax :**
Portable : 06 80 73 62 44
Responsabilité légale :
PEIXOTO MICHEL CO-GÉRANT / PEIXOTO REMI CO-GÉRANT

Site Internet :
E-mail : platrerie.peixoto@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 367 511 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4112	Plâtrerie (Technicité confirmée)	2	10/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 09:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.